



16ème législature

Question N° : 11911	De Mme Edwige Diaz (Rassemblement National - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique >sports	Tête d'analyse >Communautarisme islamiste au sein des clubs de sport amateurs	Analyse > Communautarisme islamiste au sein des clubs de sport amateurs.
Question publiée au JO le : 03/10/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Edwige Diaz interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la question sous-étudiée de l'entrisme islamiste au sein des clubs de sport amateur et sur les éventuelles poches de radicalisation que ces entités peuvent constituer. En effet, un rapport du service central du renseignement territorial a détaillé en janvier 2023 une série de dérives islamistes constatées dans le sport amateur. Sans ambiguïté, cette note présente « le sport amateur comme vecteur de communautarisme et de radicalité ». En outre, ce rapport fait mention d'exemples caractérisés d'offensives islamistes et relate des cas de prières effectuées sur la pelouse d'un stade de football, de déroulements de tapis culturels, d'encouragement au port du *hijab*, ou encore identifie des professionnels sportifs surveillés par les services de renseignement en raison de leur salafisme avéré. Au surplus, il apparaît selon ladite note que ces percées de l'islamisme radical s'effectuent dans des quartiers déjà largement touchés par le communautarisme. Dans la mesure où la représentation nationale doit être informée de la réalité du péril islamiste notamment au sein des clubs de sport amateurs, elle souhaite obtenir des éléments chiffrés et précis permettant d'apprécier avec objectivité la situation.